

**Journées de travail de l'anPad organisées
dans le cadre de *La semaine d'art en Avignon*
les 28 et 29 octobre 2020 au Conservatoire du Grand-Avignon.**

Mercredi 28 octobre à 11h30

**Rencontre avec Patrick Zuzalla, Inspecteur de la création artistique, collège théâtre,
Service de l'inspection de la création artistique**

Modérateur Antoine de La Morinerie.
Notes par Éric Jakobiak et Bruno Boulzaguet
(relues par Patrick Zuzalla)

Présentation de tous les participants puis de Patrick Zuzalla, Inspecteur de la création artistique, collège théâtre, Service de l'inspection de la création artistique, pour les régions Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire après avoir été conseiller théâtre DRAC Centre-Val de Loire.

Trois points seront abordés...

- Réforme des conservatoires, DNOP et SNOF
- L'éthique (harcèlement / emprise etc.)
- L'examen du C.A.

...mais les adhérents pouvant intervenir et poser des questions, c'est un échange.

- La DGCA dont la structuration a été modifiée poursuit sa mission de suivi des conservatoires. Le ministère est responsable des diplômes d'état, des critères de classement des établissements. Le secrétariat général du ministère est l'interlocuteur pour les bourses des étudiants. Le ministère de la Culture travaille en commun avec celui du ministère de l'Éducation Nationale pour les Classes à Horaires Aménagés et le nouveau dispositif du baccalauréat S2TMD. En revanche la question de l'emploi des enseignants relève des collectivités territoriales.
- Réforme des conservatoires : une étude d'impact pour une réforme du classement des conservatoires a été transmise au ministère de la Culture. Elle est le fruit d'un dialogue de plusieurs mois entre le ministère, les établissements d'enseignement (dont les équipes pédagogiques) et les collectivités territoriales. Cette réforme sera structurelle mais également pédagogique. Elle a pour enjeu de développer les bonnes pratiques existantes dans un souci d'accessibilité de l'éveil et de la transmission artistique au plus grand nombre. L'ouverture et l'innovation seront encouragées. Les préconisations envisagées n'ont pas encore reçu l'aval de la ministre.
- Le nouveau diplôme national – qui valide le parcours de candidats terminant un cursus en conservatoires – est inscrit dans la loi. L'enjeu est que sa valeur de reconnaissance soit identique au niveau national.
- Révision du SOP de 2005 : un nouveau schéma d'orientation pédagogique est à l'étude. Il aura une dimension nationale. Il s'agira d'un règlement avec un cahier des charges. Il s'agira de structurer l'enseignement, ce document sera opposable par tout usager.
- Un groupe de travail paritaire comprenant des représentants du ministère de la Culture (3, 2 inspecteurs théâtre et 1 conseiller théâtre en DRAC) et des experts de terrain (3 également) conçoit et écrit le nouveau SNOF. Le critère pour sélectionner les enseignants experts a été de recruter des personnalités artistiques connaissant toutes les strates de l'enseignement en écoles agréées.
- L'esprit du préambule du SOP Théâtre 2005 est à affirmer. Un préambule commun à la Musique, la danse et le théâtre affirmera les ambitions du SOP théâtre 2005 de transmission de la liberté et de la citoyenneté
- Dans son contenu le SNOF proposera en plus de la progression par cycles la possibilité d'un apprentissage par modules dans l'esprit d'une pédagogie de projet. Le SNOF cadrera la pédagogie tout en laissant une marge de liberté aux enseignants. Ainsi les cycles 1 peuvent être confiés à des compagnies comme cela se pratique dans certaines régions.
- Les écrits de l'anPad sur l'éveil et l'initiation sont précieux et certains d'entre eux seront repris dans le SNOF.

- En plus des CPES dont l'objectif est un taux élevé de réussites aux concours d'écoles supérieures, d'autres cycles pré-professionnalisant mais ne préjugant pas de l'avenir des élèves sont à maintenir. D'une part, l'entrée dans la profession ne se fait pas exclusivement par le biais de l'enseignement artistique supérieur, d'autre part la pratique d'amateurs éclairés est à encourager dans des cursus diplômants.

Examens C.A.

- Un calendrier est à établir pour proposer un nouveau C.A.
- Il faut différencier le C.A. de l'équivalence délivrée par le CNFPT pour passer le concours de P.E.A. Cette équivalence ne vaut pas diplôme et palie une pénurie actuelle de titulaires du C.A. Le C.A. doit rester un prérequis pour devenir P.E.A.

Question sur les C.H.A.T.

Les C.H.A.T. ne doivent pas se substituer à l'éveil et l'initiation. Le ministère souhaite que l'entrée dans les conservatoires soit la plus large possible. Les C.H.A.T. doivent permettre aussi d'aller chercher d'autres publics.

Dimension éthique

Une parole se libère sur de mauvaises pratiques, ces situations sont très minoritaires. Il faut concevoir des outils de prévention et d'accompagnement. Les départements théâtre développent depuis l'origine une dimension éthique d'écoles de vie, de liberté et de citoyenneté. Cette histoire est à raconter, à développer et à affirmer.

La réunion est levée à 13h.